

# Les taux de classement des services policiers, 2010 (correction)

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 7 juin 2012

La police résout un plus grand nombre de crimes que par le passé. Le taux de classement des affaires pondéré a augmenté pour une septième année consécutive, étant passé de 33,5 % en 2003 à 39,4 % en 2010. Cette mesure représente la proportion de crimes résolus et déclarés par la police, en tenant compte de la gravité des infractions prises individuellement.

En 2010, les trois quarts des homicides ont été résolus par la police. Le taux de classement des homicides a affiché une baisse graduelle depuis le niveau d'environ 95 % enregistré au début des années 1960, lorsque ces données ont été recueillies pour la première fois.

De façon générale, les crimes violents sont résolus beaucoup plus souvent que les crimes contre les biens. En 2010, près des trois quarts des crimes violents ont été résolus par la police, comparativement à environ le quart des crimes contre les biens.

La police a résolu un peu plus de 8 affaires sur 10 de voies de fait graves et d'agression sexuelle grave en 2010, lesquelles faisaient partie des taux de classement les plus élevés parmi les infractions avec violence. Environ 4 vols qualifiés sur 10 ont été résolus par la police, soit le taux de classement le plus bas de toutes les infractions avec violence.

Les taux de classement des crimes contre les biens étaient légèrement plus faibles. Par exemple, la police a classé environ 1 introduction par effraction sur 6 et 1 vol de véhicules à moteur sur 7 en 2010.

## **Note aux lecteurs**

*Le taux de classement des affaires représente la proportion d'affaires criminelles ayant été résolues et déclarées par la police. Pour qu'une affaire soit considérée comme résolue ou classée, il faut qu'un auteur présumé ait été identifié et qu'il y ait suffisamment de preuves pour que la police puisse déposer ou recommander une accusation. Bon nombre de facteurs peuvent influencer sur la décision quant à savoir si les preuves sont suffisantes pour déposer une accusation, et ces facteurs peuvent varier d'un service de police à l'autre.*

*Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité de la criminalité, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Ainsi, pour calculer le taux de classement pondéré, les infractions plus graves comme les homicides et les vols qualifiés ont plus de poids que les infractions moins graves comme les vols mineurs et les méfaits.*



**Tableau 1**  
**Taux de classement des affaires déclarées par la police, certaines infractions, Canada, 2010**

	Affaires	Affaires classées par mise en accusation	Affaires classées sans mise en accusation	Total des affaires classées
	nombre	%		
<b>Crimes violents</b>				
Homicide	554	69,0	6,3	<b>75,3</b>
Autres infractions causant la mort	91	82,4	9,9	<b>92,3</b>
Tentative de meurtre	693	71,4	4,2	<b>75,6</b>
Agression sexuelle grave (niveau 3)	188	72,9	9,6	<b>82,4</b>
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	388	63,1	5,9	<b>69,1</b>
Agression sexuelle (niveau 1)	21 604	43,2	20,9	<b>64,1</b>
Infractions sexuelles contre des enfants	3 648	40,3	21,8	<b>62,1</b>
Voies de fait graves (niveau 3)	3 410	76,3	4,2	<b>80,5</b>
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	51 340	59,5	16,4	<b>75,9</b>
Voies de fait simples (niveau 1)	173 843	48,4	31,2	<b>79,5</b>
Voies de fait contre un policier	17 377	78,5	16,5	<b>94,9</b>
Autres voies de fait	3 257	73,4	9,2	<b>82,6</b>
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer	1 952	45,6	13,5	<b>59,1</b>
Vol qualifié	30 405	35,4	4,6	<b>40,0</b>
Séquestration ou enlèvement	4 308	80,9	6,2	<b>87,1</b>
Rapt	446	30,9	30,7	<b>61,7</b>
Extorsion	1 548	43,3	15,3	<b>58,7</b>
Harcèlement criminel	21 108	36,8	36,6	<b>73,4</b>
Menaces	75 927	35,5	35,2	<b>70,7</b>
Appels téléphoniques menaçants ou harcelants	21 436	5,7	36,6	<b>42,3</b>
Autres crimes violents prévus au Code criminel	3 793	40,9	28,4	<b>69,3</b>
<b>Crimes contre les biens</b>				
Introduction par effraction	196 881	10,5	6,2	<b>16,7</b>
Possession de biens volés	29 823	67,6	19,4	<b>87,0</b>
Vol de véhicules à moteur	92 683	7,4	6,1	<b>13,5</b>
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	15 790	9,3	5,1	<b>14,5</b>
Vol de 5 000 \$ et moins (autre qu'un véhicule à moteur)	536 151	11,4	10,0	<b>21,3</b>
Fraude	81 554	24,0	11,2	<b>35,1</b>
Vol ou fraude d'identité	6 937	19,1	6,3	<b>25,5</b>
Méfait	339 831	6,7	19,1	<b>25,7</b>
Crime d'incendie	12 241	9,5	6,6	<b>16,0</b>
<b>Autres infractions au Code criminel</b>				
Infractions relatives aux armes	14 861	48,9	26,7	<b>75,6</b>
Pornographie juvénile <sup>1</sup> (correction)	..	..	..	<b>..</b>
Prostitution	3 043	68,7	10,3	<b>79,0</b>
Fait de troubler la paix	117 903	4,6	47,9	<b>52,5</b>
Infractions contre l'administration de la justice	176 560	85,7	9,9	<b>95,6</b>
Autres infractions	32 157	40,0	21,5	<b>61,4</b>

.. indisponible pour une période de référence précise

1. En raison de la déclaration incorrecte du nombre d'affaires de pornographie juvénile par un service de police pour les années 2008 à 2011, les données qui figuraient au départ dans le présent rapport ont été supprimées. Les données révisées sont disponibles dans les statistiques de la criminalité de 2012, publiées le 25 juillet 2013.

**Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3302, 3315 et 4504.**

L'article du *Juristat* « [Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010](#) » (85-002-X, gratuit) est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Ressource clé*. Choisissez *Tous les sujets*, ensuite *Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec le Centre de contact national de Statistique Canada au 613-951-8116 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([ligneinfomedias@statcan.gc.ca](mailto:ligneinfomedias@statcan.gc.ca)).